

Vivre à Bétheniville



SOMMAIRE

Compte-rendu du 01/07/16.....	page 2
Compte-rendu du 02/09/16.....	page 3
Compte-rendu du 02/11/16.....	page 5
Compte-rendu du 16/12/16.....	page 6
Compte-rendu du 27/01/17.....	page 7
Les infos du citoyen.....	page 9
Les infos pratiques.....	page 14
Etat Civil.....	page 15
Vie associative.....	page 16
Agenda.....	page 17
Portrait.....	page 18
Retour en images.....	page 19

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Olivier BUCHE et Mesdames Vicky JAFFRES, Amélie LEMAIRE (représentée par A. PORTER), Rachel COPPEE (représentée par J.J. GOUAULT) - Tous excusés

1/ Mise en place d'un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps non complet pour le service entretien des bâtiments et espaces verts, pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

2/ Achat de la benne à la CMS constructeur de Villersexel (70) une benne à ridelle RR70 standard neuve pour une valeur de 5 502.00 euros TTC.

3/ Monsieur le Maire rappelle au Conseil le travail important réalisé par les agents du centre technique municipal afin de clôturer le cimetière.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer sur le plan budgétaire la **valorisation en investissement des Travaux en Régie de la clôture du cimetière.**

5/ Choix de l'entreprise pour le projet sécurisation de la sortie des écoles ; Aménagement d'une zone trapézoïdale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CIP NORD (Département) doit refaire les enrobés sur une section de la RD 20 en traverse de Bétheniville dans son programme de renouvellement des couches de surface 2016.

Il s'agit de la section depuis le carrefour avec la D980 jusqu'à la mairie.

Le Maire propose de profiter des travaux de réfection en enrobés du Département pour réaliser la sécurisation de la RD 20 devant les écoles.

Une zone trapézoïdale sera donc aménagée devant la place de la mairie afin de ralentir les usagers de la route et de sécuriser la sortie des écoles.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec les entreprises retenues et tout autre document:
- ✓ l'entreprise A.K. 5 de TINQUEUX (Marne) pour la partie signalisation au sol de la zone trapézoïdale pour la somme de 12 700.00 euros HT (15 240.00 euros TTC).
- ✓ l'entreprise COLAS de REIMS (Marne) pour la partie bateau, pose bordures de trottoir pour la somme de 7 700.00 euros HT (9 240.00 euros TTC).
- approuve le budget total de l'opération de sécurisation de la RD 20 qui se monte à 20 400.00 euros HT (24 480.00 euros TTC).

6/ Le Conseil Municipal demande l'inscription du dossier de **demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental** pour l'opération sécurisation de la sortie des écoles.

7/ Achat de terrain (marais) cadastré ZK 42 le pré des vaches pour 18 a 30 ca près de la station d'épuration afin de pouvoir y stocker nos matériaux comme le gravier, les cailloux,... Ce terrain considéré de nature marais est situé dans un secteur où il n'y a pas de maisons d'habitations, la conservation de matériaux sur cette parcelle ne gênera donc personne. Le coût de cette opération (prix de la parcelle et frais de notaire) s'élèvera à environ 2 000 euros.

8/ Informations et questions diverses :

- **Voirie :** Le Maire fait un compte-rendu de la commission voirie qui a eu lieu le 30 juin :
 - ↳ Les travaux rue des Remparts et rue du Pont Molinet (trottoir) commenceront le 06 ou 07 juillet 2016 et s'étaleront sur 15 jours.
 - ↳ La RD 20 : début des travaux par le Conseil Départemental le 29 juillet.

- ✚ Portion Lotissement la Madeleine : Demander cet été à une entreprise (Colas, Jurovitch) qui sera sur Bétheniville un estimatif et, en fonction de l'estimatif des travaux, soit ils seront faits rapidement (si estimatif peu élevé) soit il faudra demander des devis (si estimatif coûteux).
 - ✚ Impasse Rue de Reims : Un panneau d'interdiction de stationnement sera mis immédiatement en cas de nouveaux conflits entre riverains.
 - ✚ Impasse Rue du Neuf Bourg : suite au mauvais temps et surtout aux nombreuses averses, le chemin s'est détérioré. Après concertation et déplacement sur les lieux, il a été constaté que les eaux pluviales de l'un des riverains s'écoulaient directement sur le chemin. Il lui sera demandé par courrier de faire un puisard afin d'évacuer les eaux pluviales ailleurs que sur l'impasse. Une fois, ce puisard aménagé, il faudra reconstruire l'impasse au moment des grosses pluies afin de vérifier si les inondations continuent ou si la solution est suffisante.
- **Problème de comportement des jeunes** : A priori sur la commune, il y a trois groupes distincts de « jeunes » : les 13-16 ans, les 17-25 ans, les plus de 25 ans. Beaucoup d'incivilités dans ces trois groupes avec divers degrés de gravité, cela va des bouteilles jetées à la rivière au lieu de les mettre dans la benne, aux nuisances nocturnes à l'arrêt de bus, détérioration du grillage des terrains de foot,... La commune prévoit de faire un arrêté pour interdire les groupes de plus de 3-4 personnes après 22 heures si les problèmes de jeunes ne se règlent pas.
 - **Benne à verres de la Rue de la boulangerie** : Elle va être transférée près du bungalow des jeunes. Elle servira ainsi lors des diverses manifestations du foot et de la pétanque, elle profitera aux habitants des lotissements. Et au centre du village, il y en a une autre (rue de la chapelle).
 - **L'abri bus** : Par délibération, la CCRS nous a retransféré le terrain rue du Neuf Bourg sur lequel la commune souhaite mettre un abri bus. Afin de prévoir cet aménagement, il faudra élaguer les arbres de cette parcelle. Ceux-ci étant très mal placés (sont penchés sur la maison d'à côté), il faudra faire venir des spécialistes et cela risque de coûter assez cher. Et pour la création de l'abri bus, le Maire doit demander à la CCRS si elle peut s'en occuper étant donné que c'est de leur compétence.
 - **Ancien cabinet médical** : Les conseillers demandent que la procédure de déclassement soit lancée.
 - **Enquête PLU (Plan Local d'Urbanisme)** : Le Maire s'étonne que seuls 15 habitants de la commune se soient déplacés à l'enquête publique sur le PLU. Pourtant, le PLU est réalisé pour plusieurs années, il impacte directement la vie de la commune et de ses habitants.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/09/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS (représenté par J.P. PALADINI), et Mesdames Amélie LEMAIRE (représentée par M LECOMTE), Rachel COPPEE Tous excusés

Le Maire annonce à l'assemblée délibérante qu'il a reçu deux démissions : Mme Vicky JAFFRES au motif qu'elle a déménagé dans un autre département et M. Olivier BUCHE qui n'a pas donné de motif sur sa lettre.

1/ Projet sécurisation de la sortie des écoles Aménagement d'une zone trapézoïdale : Approbation du devis complémentaire de l'entreprise AK5 de 3 865.00 euros HT (4 638.00 euros TTC).

L'entreprise AK5 a réalisé les travaux prévus au mois de juillet en collaboration avec le Conseil Départemental.

2/ Monsieur Arnaud DESSERTENNE remplace Monsieur Olivier BUCHE auprès du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires. Ainsi, les 4 représentants du conseil municipal auprès du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires sont désormais : Messieurs Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS, Madame Rachel COPPEE et Monsieur Arnaud DESSERTENNE.

3/ Election de deux représentants municipaux au sein du conseil d'administration de centre d'action sociale suite à deux démissions : Monsieur Emmanuel CHONION et Madame Isabelle BOUCKSOM remplacent Madame Vicky JAFFRES et Madame Mélanie BRILLAND en tant que délégué titulaire au conseil d'administration de centre d'action sociale.

4/ Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du Prêt n°51298 (Prêt Chalons Habitat pour des travaux de rénovation des 13 pavillons situés rue de la Crayère à Bétheniville).

Le Maire indique que cette demande de garantie a été faite par Chalons Habitat.

Après renseignement et conseil pris auprès de la Trésorerie et de l'Association des Maires de la Marne, il propose au Conseil de garantir le prêt de Chalons Habitat pour des travaux de rénovation des 13 pavillons situés rue de la Crayère à Bétheniville. Il explique que cette garantie est sans risque pour le budget communal et qu'il serait mal venu de la part de la commune de ne pas soutenir le projet de rénovation des logements alors que la commune a insisté pour que ces travaux soient réalisés au plus vite pour le bien des locataires.

5/ Monsieur Jean-Jacques GOUAULT est élu représentant de l'assemblée délibérante à la communauté urbaine de Reims

6/ Informations et questions diverses :

- **Elagage rue du Neuf Bourg et abri-bus :** Lors du dernier conseil, il a été décidé de mettre un abri bus sur le terrain rue du Neuf Bourg. Pour cet abri bus, le Maire va faire une demande au Conseil Régional, désormais compétent. Les conseillers souhaitent qu'il soit demandé un autre arrêt de bus à la sortie de Bétheniville côté Pontfaverger. Mais avant de prévoir cet aménagement, il faut élaguer les arbres de cette parcelle. Le Maire a fait une demande de devis auprès de 2 entreprises, une seule a présenté une offre à 7 804.80 euros TTC. Ces travaux sont à faire rapidement si on veut qu'ils soient faits en 2016 car l'élagage se fait quand la sève des arbres descend (avant l'hiver). Voir si on peut avoir un deuxième devis. De plus, le Maire et les conseillers souhaitent une fois le terrain nettoyé, mettre quelques jeux extérieurs.
- **Travaux de façade de la salle des fêtes :** La remise aux normes Ad'ap est programmée cette année. Le Maire demande aux conseillers quelle couleur mettre sur la façade.
- **Panneau de signalisation rue du Neuf Bourg :** Dans la rue du Neuf Bourg, il y a deux maisons qui ne se voient pas de la route principale. Les riverains souhaitent qu'un panneau de signalisation (précisant les numéros des maisons et le nom de la rue) soit installé.
- **Perte de clés par les associations :** Une pénalité de 50 euros est désormais prévue en cas de perte.
- **Rappel :** Toute association utilisatrice des toilettes du terrain de football doit les nettoyer à chaque fois.
- **Coussins berlinois :** Il avait été prévu deux coussins berlinois rue de la Neuville. Mais un seul coussin est nécessaire car il va y avoir un rétrécissement de la chaussée au même endroit. Il restera donc un coussin berlinois. Le Maire demande au conseil où la commune pourrait

l'installer. Il faut une rue étroite.

- **Problèmes des tuyaux remplaçant les bateaux :** Sur la rue de la chapelle, les nouvelles habitations mises en location n'ont pas de bateaux. Le propriétaire a installé des tuyaux en ferrailles pour permettre aux riverains de garer leur véhicule devant leur maison. Ces tuyaux ne sont ni pratiques ni esthétiques. Les agents communaux ne peuvent pas nettoyer correctement les caniveaux. Ils sont parfois même dangereux lorsqu'ils se détachent. De plus, d'autres administrés veulent faire la même chose. Le conseil décide de demander à tous les administrés qui ont installés des tuyaux à la place de bateaux de les retirer dans les meilleurs délais. Aucun tuyau en remplacement de bateaux ne sera admis dans la commune.
- **Résumé de la réunion de la CCRS du 01 septembre 2016 :**
 - ↳ Mutualisation des services : les agents communaux interviendront aux écoles de Bétheniville et de Saint Hilaire (bâtiments scolaires et parascolaire)
 - ↳ Approbation du projet de montée en débit
 - ↳ La troisième phase du led sera reprise par la Communauté Urbaine.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/11/2016

Tous les conseillers sauf Madame Rachel COPPEE, excusée

1/ Autorisation de faire appel à un maître d'ouvrage pour le **projet d'effacement de réseaux**, remplacement des luminaires et réfection du trottoir rue du Neuf Bourg.

La CCRS a confirmé la reprise de la troisième phase du led par la Communauté Urbaine en 2017.

Mais le Conseil Départemental n'est plus très sûr, quant à lui, de la date de rénovation de la rue du Neuf Bourg et aussi de la nature des travaux (pas de grattage, ...). Ainsi, il risque d'y avoir un souci dans l'enchaînement des différentes phases du programme d'effacement de réseaux.

Le Maire précise qu'un maître d'ouvrage cherchera les différentes options possibles pour le programme de rénovation de la rue du Neuf Bourg et fera l'intermédiaire avec tous les interlocuteurs, Communauté Urbaine, Conseil Départemental et Conseil Régional éventuellement.

2/ Informations et questions diverses :

- **Elagage rue du Neuf Bourg et abri-bus :** Les conseillers confirment leur souhait d'avoir un autre arrêt de bus à la sortie de Bétheniville coté Pontfaverger. La demande doit être adressée au Conseil Régional. Plusieurs conseillers aimeraient que les passages piétons soient éclairés individuellement. Il faudrait voir qui est compétent (Commune, Conseil Départemental ou Régional).
- **Travaux de façade de la salle des fêtes :** Suite aux choix des conseillers pour la couleur de façade de la salle des fêtes, les agents communaux ont repeint la façade.
- **Circulation rue des chalets :** Une réunion entre le Maire, les dirigeants du silo et les riverains des rues de la gare et des chalets a eu lieu pour la bonne circulation des camions dans ces deux rues. Pas d'ouverture sur la rue des chalets qui ont aussi des camions qui stationnent dans leur rue. Il est demandé au Conseil de trouver une solution pour ralentir les tracteurs rue de la gare.
- **Terrains Cité Renaud :** Un de nos trois terrains Cité Renaud est vendu, celui face aux garages.
- **Projet sur terrain Guerlet et Commune :** Sur le terrain de la Commune, il y aurait des propriétaires tandis que sur celui de Guerlet, on aurait plutôt du locatif. Mais par contre, pour les commerces, les investisseurs ne veulent plus du locatif car trop risqué. Le projet

avance doucement.

- **La Station d'épuration** : Elle devra commencer en janvier 2017 et les travaux dureraient entre 12 à 14 mois.
- **PLU** : Les membres de la commission viennent de voir le zonage. Après le passage d'un expert, la commune n'a pas à augmenter les zones humides (non constructibles) dans la collectivité.
- **ADSL** : A la dernière réunion de la CCRS, certains conseillers communautaires ont encore demandé de revoter pour l'installation du FTTH sur le territoire de la CCRS. Heureusement, après vote, la montée en débit a été décidée et devrait commencer en 2017.
- **Vandalisme dans la commune** : A l'ancienne maison médicale, plusieurs jeunes du village ont détérioré des portes, des fenêtres et un meuble professionnel. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Au terrain de football, une dizaine de panneaux (grillage 3D) ont été découpés. Ces dégâts augmentent le prix de nos assurances. Si les auteurs de ces faits sont connus, ils seront poursuivis pour dégradations du mobilier urbain.
- **Réunion avec les jeunes utilisant le bungalow au terrain de foot** : Une réunion avec les jeunes a été organisée par Monsieur Arnaud DESSERTENNE et avec la présence du Maire. Les jeunes souhaitent que le terrain de pétanque soit éclairé. Il a donc été demandé un devis à notre prestataire de service. Le prix proposé pour l'éclairage du terrain de pétanque et de tennis est d'un peu plus de 13 000 euros.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2016

Présents : Tous les conseillers sauf Mesdames Marianne LECOMTE (a donné pouvoir à A. DESSERTENNE), Rachel COPPEE (a donné pouvoir à J.P. PALADINI), Amélie LEMAIRE et Messieurs Loïc BARROIS (a donné pouvoir à L. POITOU), Jackie LOURDEZ (a donné pouvoir à J.J. GOUAULT)

1/ M. Jean-Jacques GOUAULT est élu conseiller communautaire au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims. Cette délibération annule et remplace la délibération N°40 en date du 02 septembre 2016.

2/ Informations et questions diverses :

- **Elagage rue du Neuf Bourg** : L'élagage est terminé. Il reste les souches sur le terrain mais Monsieur Jean-Pierre PALADINI s'est engagé à les retirer lui-même quand la terre sera moins grasse pour éviter d'endommager le terrain et salir la route. Idem pour niveler le terrain, ces travaux seront faits quand la terre sera plus dure. La Commission des sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs devra alors se réunir afin de choisir quels jeux pourront être installés sur le site. Il est aussi prévu de clôturer le terrain afin de le sécuriser. Pour ce qui est de l'installation d'un arrêt de bus sur la parcelle, la demande n'a pas encore été validée par le Conseil Départemental. Le dossier est à suivre.
- **Coussins berlinois** : Plusieurs administrés ont fait part à la commune de la nécessité de faire ralentir les usagers dans le bas de la rue de merlan (nouvelle sortie de la pharmacie). Après discussion, les conseillers sont tous favorables à cette idée.
- **ADSL** : Une réunion d'information a été faite le mardi 13 décembre au matin. Il en est ressorti que plusieurs réunions sont encore prévues en février – mars 2017 afin d'organiser les travaux qui débiteront en 2017 et se termineront courant 2018 pour les 5 communes de

la CCRS ayant choisi la montée en débit.

- **Cabinet médical** : Un investisseur de la Région est venu visiter la maison médicale. Il souhaite savoir quelles catégories de familles viennent habiter sur Bétheniville (couples sans enfants, avec enfants, jeunes ménages ou personnes du troisième âge, ...). A priori, il ne veut pas acheter le parc derrière, seulement le bâtiment et la partie du terrain arrière constructible. La commune doit reprendre contact avec cet investisseur pour étudier leur projet.
- **Cimetière** : Des arbres ont été achetés récemment pour refaire la partie haute du cimetière. Les 2 portails sont à refaire. Les cantonniers s'en occuperont dès qu'ils auront un moment.
- **Félicitations** : Le Maire a tenu à féliciter tous ceux qui ont participé à la réussite de la cérémonie du 11 novembre notamment Monsieur DESSERTENNE qui a fourni un gros travail d'organisation, de recherches. Il remercie aussi les enseignants de l'école primaire et les enfants pour leur contribution dans cette cérémonie.
De même, il tient à féliciter les membres de la commission arbre de Noël et notamment la présidente Mme Isabelle BOUCKSOM pour leur travail considérable quant à la préparation des colis des personnes de 70 ans et plus et pour les sachets de chocolats des enfants scolarisés.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2016

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (représenté par JP PALADINI), Arnaud DESSERTENNE (représenté par M LECOMTE), et Mesdames Lydie POITOU (représentée par I BOUCKSOM), Rachel COPPEE (représentée par JJ GOUAULT). Tous excusés.

1/ Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessous, pour un montant total 9 686.69 euros (arrondis à 9 689.00 euros)

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

- Plantations pour aménagement du cimetière (Pépinières des cavaliers de Reims)
- Aménagement du terrain rue du Neuf Bourg (S.A CONDETTE de Taissy)
- Achat de 6 coffrets de stockage de sels de 300 L (MANUTAN Gonesse)
- Achat de trois porte-manteaux pour Bibliothèque communale (LEROY MERLIN de Reims)
- Achat matériel et outillage technique (LEROY MERLIN de Reims).
- Achat matériel et outillage technique (BRICODEPOT de Reims).
- Paiement d'un fonds de concours pour les travaux sur la voirie d'intérêt communautaire en 2016- l'abaissement des trottoirs devant les passages piétons (Communauté de Communes du Grand Reims)
- Marquage au sol-Arrêt minute- Place du 08 mai 45- RD980 (sécurisation du trottoir près des commerces)- (AK5 de TINQUEUX)

	Dépenses prévisibles	
Compte	Nature	Montant en euros
2041412	Fonds de concours (voirie)	1 388,80
2121	Aménagement cimetière	676,10
2128	Aménagt terrain	3 168,00
2151	Marquage au sol- sécurisation voirie	1 755,60
2158	Achat de matériel ou outillage technique	785,69
2184	Achat de mobiliers	76,50
2188	Achat de coffrets de stockage de sel	1 836,00
	Total	9 686,69

2/ Poursuite de la procédure de Plan Local d'Urbanisme engagée avant le transfert de la compétence à la Communauté Urbaine du Grand Reims constituée à compter du 1er janvier 2017. Le conseil municipal décide de donner son accord à la poursuite et à l'achèvement de ces procédures par la Communauté Urbaine du Grand Reims compétente au 1er janvier 2017.

3/ Commission locale d'évaluation des transferts de charges. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le conseil municipal désigne Mme Marianne LECOMTE en titulaire et M. Jean-Jacques GOUAULT en suppléant pour représenter la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

3/ Informations diverses :

- **DIA :** Désormais c'est la CU du Grand Reims qui aura priorité pour préempter dans la commune. Si la mairie veut préempter, elle devra au préalable en informer la CU du Grand Reims. La commune conserve quand même un droit de veto sur les éventuelles préemptions de l'Intercommunalité.
- **Travaux rue du Neuf Bourg :** Effacement de réseaux : Le maire a rencontré le maître d'œuvre (bureau d'études Bétaingénierie) pour le projet effacement de réseaux, remplacement des luminaires et réfection du trottoir rue du Neuf Bourg. Le dossier n'étant pas encore ficelé, la commune ne pourra pas demander la DETR 2017. Il faudra donc reculer la phase de remplacement des luminaires sur cette rue pour la faire coïncider avec la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux ou attendre que le SIEM commence les travaux ADSL sur la commune (2017 ou 2018).

- Investissements 2017 :

➤ Terrain H JOURNET

Par délibération N°52/2016, le Maire avait proposé au conseil de racheter un terrain près de la station d'épuration cadastré ZK 42 le pré des vaches pour 18a30ca afin de pouvoir y stocker nos matériaux comme le gravier, les cailloux,... Ce terrain considéré de nature marais est situé dans un secteur où il n'y a pas de maisons d'habitations, la conservation de matériaux sur cette parcelle ne gênera donc personne.

Le coût de cette opération (prix de la parcelle et frais de notaire) s'élèvera à 970 euros. L'acte de vente a été signé en janvier 2017.

➤ Mobilier urbain

La commission Jeunesse et Loisirs gèrera aussi la commande des panneaux de basket (à mettre près du terrain de tennis). De même, elle choisira les illuminations pour mettre devant ou sur l'église et aux entrées du village.

➤ Mobilier à la salle des fêtes

La commune va compléter le mobilier dans la cuisine en achetant un lave-vaisselle et une cuisinière professionnelle.

➤ Equipement espaces verts

La commune décide d'acquérir un autre véhicule pour les agents communaux afin qu'ils puissent se déplacer plus facilement à l'extérieur de la commune.

➤ Equipement mairie

Le Maire propose qu'un vidéoprojecteur et une sono soit achetée pour la commune.

- **Terrain à vendre Pré de l'Archevêché :** Monsieur Jean LEON souhaite acheter une parcelle de terrain appartenant à la commune située le Pré de l'Archevêché ZP 20 de 6370 m². Ce terrain étant une friche que la commune n'utilise pas.
- **VAB :** La présidente de la commission VAB a tenu à rassurer le conseil et les habitants du village, la parution du VAB se fera dans le courant du 1er trimestre 2017. Un site internet est

en train d'être élaboré par un de nos conseiller, Monsieur Emmanuel CHONION. Il sera fait en collaboration avec la commission VAB.

- **Communauté Urbaine du Grand Reims** : Le 09 janvier le bureau a été constitué, Président et Vice-présidents ont été élus. (Monsieur Pascal LORIN d'Aubérive qui était à la CCRS a été élu) Monsieur Jean-Jacques GOUAULT est devenu Conseiller Délégué territorial et va donc représenter toutes les communes qui étaient membres de la CCRS auprès de la CUGR. Messieurs Alphonse SCHWEIN et Damien GIRARD sont conseillers communautaires.

Nous avons un pôle de proximité qui est le bâtiment de l'ancienne CCRS à PONTFAVERGER, 1 place de la république avec la Directrice du pôle Madame Céline MANGELINCK.

- **Le parc éolien du Mont des 4 faux sur les Ardennes** : La commune doit se positionner par rapport à ce projet (prochaine réunion). L'enquête publique a commencé le 23 janvier et se terminera le 24 février 2017. Le siège de l'enquête est à JUNIVILLE. Le parc sera composé de 71 aérogénérateurs et 1 poste de transformation électrique et s'étend sur 8 communes des Ardennes (Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville en Tourne à Fuy, Machault, Mont Saint Rémy, Ville sur Retourne).

La puissance totale maximale du parc sera de 355 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 134 m et une hauteur des pâles de 200 m.

LES INFOS DU CITOYEN

Circulation sur les chemins privés de l'Association Foncière



Les chemins de l'AF sont privés, ils sont interdits aux quads et aux véhicules motorisés. Les cyclistes et les piétons doivent circuler sur ces chemins en respectant les agriculteurs.

Que faire des huiles usagées ?

Les huiles ne sont pas des déchets comme les autres, il est **interdit de les jeter** (sous peine d'une amende de catégorie 5 = 1 500 euros), que ce soit **dans les égouts, dans les toilettes ou dans l'évier**. En effet, en refroidissant, les huiles vont se figer au contact de l'eau, ce qui pourrait boucher vos canalisations. En outre, elles diminuent la capacité de traitement des stations d'épuration : l'huile forme à la surface des eaux une pellicule imperméable qui asphyxie les microorganismes chargés de dégrader les déchets.

Un litre d'huile suffit pour former une pellicule de 1.000 m².

Pour vous débarrasser de vos **huiles alimentaires**, il est conseillé de **reverser l'huile usagée, une fois froide, dans son emballage d'origine et de la déposer en déchetterie**.

Comment se débarrasser de son huile de vidange ?

Les huiles moteur ne doivent **pas être mélangées aux autres huiles**. Si vous avez effectué votre vidange vous-même, vous pouvez **déposer votre huile usagée dans un bidon adapté**, chez n'importe quel **professionnel de l'automobile**, que ce soit un garage, un centre de réparation, et parfois même chez les concessionnaires. Vous pouvez aussi déposer votre bidon d'huile usagée dans les **déchetteries**. Elle sera recyclée afin de fabriquer de nouveaux lubrifiants.

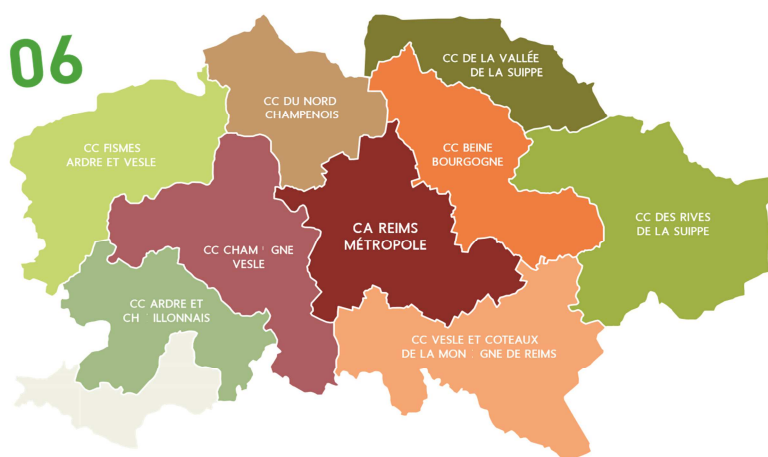
Petit rappel concernant le stationnement

Du point de vue du Code de la route (article R.417-10) le stationnement sur trottoir est un stationnement qualifié de "gênant" et toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 2^{ème} classe (35€).

Communauté urbaine du Grand Reims

Le 1^{er} janvier 2017, notre commune est entrée dans la toute nouvelle Communauté Urbaine du Grand-Reims, qui remplacera la Communauté de Communes des Rives de la Suippe dont elle faisait partie depuis sa création en 2004.

Ce changement marque une étape importante pour notre commune puisque nous passons d'une Communauté de communes de 6000 habitants à une Communauté Urbaine de près de 300 000 habitants, faisant de Reims la deuxième zone urbaine de la région Grand-Est, derrière Strasbourg et juste devant Metz et Nancy.



La Communauté Urbaine absorbe Reims Métropole, ainsi que les anciennes Communautés de communes Champagne-Vesle, Nord-Champenois, Fismes Ardre et Vesle, Beine Bourgogne, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims, et 18 communes de Ardre et Chatillonnais.

Au total 144 communes que voici, triées par nombre d'habitants :

Commune	Hab.	Commune	Hab.	Commune	Hab.	Commune	Hab.
Reims	186 505	Mailly-Champagne	725	Heutréguville	403	Bouvancourt	207
Tinqueux	10 230	Trigny	658	Chaumuzy	399	Vrigny	203
Bétheny	6 567	Ville-en-Tardenois	647	Selles	391	Bouleuse	197
Cormontreuil	6 178	Saint-Thierry	639	Sacy	383	Courmas	196
Fismes	5 523	Merfy	636	Courcelles-Sapicourt	374	Châlons-sur-Vesle	195
Witry-lès-Reims	4 885	Caurel	636	Breuil	353	Germigny	193
Saint-Brice-Courcelles	3 519	Lavannes	631	Saint-Hilaire-le-Petit	346	Bouilly	187
Taissy	2 328	Crugny	630	Rosnay	343	Serzy-et-Prin	181
Warmeriville	2 290	Ludes	626	Romain	343	Berméricourt	179
Muizon	2 221	Nogent-l'Abbesse	602	Écueil	321	Villers-aux-Nœuds	164
Bazancourt	2 025	Sept-Saulx	599	Villers-Franqueux	321	Unchair	164
Jonchery-sur-Vesle	1 924	Prouilly	588	Baslieux-lès-Fismes	317	Olizy	163

Gueux	1 757	Chigny-les-Roses	575	Ville-en-Selve	311	Trois-Puits	158
Sillery	1 743	Faverolles-et-Coëmy	554	Saint-Étienne-sur-Suippe	308	Pourcy	157
Pontfaverger-Moronvilliers	1 740	Sermiers	551	Vaudemange	308	Tramery	156
Boult-sur-Suippe	1 710	Villers-Marmery	548	Arcis-le-Ponsart	306	Marfaux	147
Bezannes	1 568	Montigny-sur-Vesle	534	Thil	299	Chambrechy	144
Hermonville	1 515	Champfleury	530	Courlandon	295	Cuisles	143
Cormicy	1 450	Prosnes	522	Saint-Gilles	282	Saint-Souplet-sur-Py	141
Champigny	1 395	Berru	519	Branscourt	279	Janvry	140
Cernay-lès-Reims	1 311	Cauroy-lès-Hermonville	509	Magneux	277	Mont-sur-Courville	138
Loivre	1 274	Pouillon	498	Chenay	269	Billy-le-Grand	127
Bétheniville	1 265	Les Petites-Loges	492	Savigny-sur-Ardres	263	Bligny	119
Courcy	1 121	Ormes	478	Montbré	263	Jonquery	117
Prunay	1 070	Courville	476	Ventelay	262	Saint-Léonard	111
Beine-Nauroy	1 065	Saint-Masmes	464	Sarcy	244	Aougny	111
Verzy	1 057	Époye	457	Coulommès-la-Montagne	240	Poilly	93
Verzenay	1 048	Brimont	445	Aubérive	234	Vaudesincourt	93
Rilly-la-Montagne	1 043	Pomacle	439	Saint-Euphraise-et-Clairizet	230	Saint-Martin-l'Heureux	90
Bourgogne	1 011	Thillois	438	Pévy	226	Brouillet	88
Auménancourt	1 001	Trépail	432	Vandeuil	223	Hourges	80
Val-de-Vesle	907	Fresne-lès-Reims	431	Treslon	220	Lhéry	79
Villers-Allerand	894	Ville-Dommange	429	Jouy-lès-Reims	218	Anthenay	77
Les Mesneux	866	Pargny-lès-Reims	426	Dontrien	218	Méry-Prémecy	59
Isles-sur-Suippe	836	Puisieulx	410	Lagery	210	Courtagnon	58
Beaumont-sur-Vesle	743	Chamery	404	Romigny	209	Aubilly	48

Cette création est le fruit d'une longue concertation avec les communes et communautés concernées pour définir la gouvernance et les compétences du nouvel ensemble.

Pourquoi une Communauté Urbaine ?

- Pour être interlocuteur privilégié de l'état et de la région Grand-Est.
- Pour une plus grande autonomie.
- Pour favoriser la dynamique et la complémentarité des territoires urbains, périurbains et ruraux dans un même bassin de vie, par le maintien des pôles de proximité.
- Pour renforcer les fonctions métropolitaines de Reims, synonymes d'attractivité économique et résidentielle pour tout le territoire.

Quelle charte de gouvernance ?

- **Equité** entre les anciennes communautés et les communes.

- **Respect** du rôle du maire et conseil municipal dans les communes (par un droit de veto sur les décisions impliquant la commune).
- **Neutralité** financière et fiscale : ***pas d'impact sur la fiscalité des administrés.***
- Le respect des **personnels** des anciennes communautés. *Les interlocuteurs actuels de la communauté de communes restent en place.*
- **La préservation de la territorialisation** de l'exercice des compétences et des **pôles de proximité.**
- La reprise des **compétences facultatives** des communautés sauf volonté contraire.
- La reprise des **engagements antérieurs** des communes et communautés.

Quelles sont les instances ?

- **Le conseil communautaire**

Constitué de 205 conseillers (59 pour Reims, 3 pour Tinquieux, 2 pour Bétheny et 1 pour toutes les autres communes). Débats et arbitrage des grandes orientations stratégiques et des décisions de la communauté urbaine.

- **Le conseil des maires**

Lieu d'échange et de consultation ouvert à tous les maires pour les associer dans la définition des projets et leur faire un retour régulier sur le fonctionnement de la communauté et les dossiers en cours.

Jean-Jacques Gouault a été élu membre du bureau et conseiller communautaire délégué pour notre conférence de territoire.

Quelles sont les principales compétences de la Communauté Urbaine ?



Le développement territorial

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat, Urbanisme
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie



Les services à la population

- Enseignement supérieur et recherche
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Enfance et jeunesse

- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique
- Nouveaux cimetières



La gestion des flux

- Aménagement numérique
- Eau et Assainissement
- Gestion des déchets
- Voirie, signalisation et éclairage public
- Milieux aquatiques et trame verte et bleue
- Réseaux de chaleur, gaz, électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique

- **Le bureau communautaire**

Constitué de 60 membres, dont la présidente (Catherine Vautrin), 15 vice-présidents. Assure le fonctionnement quotidien de la communauté urbaine.

- **Les commissions thématiques**

Peuvent être composées de membre du conseil communautaire mais aussi de conseillers municipaux.

Instances consultatives sur les délibérations du conseil et du bureau communautaires

- **Les conférences de territoire**

Instances de proximité au service des communes pour la liaison avec le bureau et le conseil et la mise en place des projets.

Elections présidentielles et législatives

Deux grands rendez-vous cette année :



Elections présidentielles, le 23 avril et le 7 mai.

Le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 19h00**

Elections législatives, les 11 et 18 juin.

Le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 18h00.**



N'oubliez pas :

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se présente et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire.

Mais, quelle que soit la commune dans laquelle l'électeur vote,

il faut impérativement présenter une pièce d'identité afin de pouvoir voter.

Liste des pièces d'identité acceptées (arrêté du 12 décembre 2013) :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.



Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment!

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée. Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical

LES INFOS PRATIQUES

ÇA BOUGE À LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le début du mois de novembre, la bibliothèque s'est vue enrichie de 400 LIVRES pour enfant et la Mairie a investi dans 9 bacs de rangement et du mobilier ainsi que des porte-manteaux design.



Un groupe de bébés lecteurs s'est ouvert le vendredi matin, une semaine sur deux, animé par Mmes Taquet et Lefèvre-barrois. Il remporte déjà un franc succès.

Grâce au partenariat avec la BDP (bibliothèque départementale de prêt), les lecteurs sont comblés :

- ils peuvent non seulement bénéficier d'un plus grand choix de livres sur place mais ont aussi la possibilité de 'commander' un livre qui arrivera avec la prochaine navette régulière de la BDP.
- chaque lecteur a maintenant la possibilité de feuilleter des magazines en ligne à partir de chez lui grâce à un code.



La bibliothèque participe au 'jardin des mots', animation proposée par la BDP entre le 13 mai et le 24 juin.

Le 31 mai, **Ateliers créatifs** de 14h à 17h45 puis de 18h à 19h, **spectacle** 'Petites Graines et Pois Cassés' animé par Sonia Koskas

Dès le 15 mars, inscriptions pour le **concours photos** thématique qui se terminera le 29 avril.

Les lauréats des catégories 'enfants' et 'adultes' se verront remettre un lot, offert par la Mairie.

Bref, il serait trop long de détailler tout ce que vous propose la bibliothèque dans cet article, je vous engage donc à venir vous-mêmes visiter ce lieu plein de vie et à découvrir toutes les opportunités proposées ... A BIENTÔT

Dépôt de pain

Suite à la fermeture de la boulangerie, un dépôt de pain sera mis en place à partir du **lundi 10 avril**. Vous pourrez ainsi acheter du pain :

- ↳ **Au petit panier**, du lundi au dimanche, sauf le mercredi ;
- ↳ **A la boucherie**, du mardi au samedi.



Chasse aux œufs



Le conseil municipal invite tous les enfants du village
âgés de 1 à 12 ans (nés à partir du 01/01/2005)
à une

chasse aux œufs

qui se déroulera le
lundi 17 avril 2017

de 09h à 11h
au terrain de jeux situé à l'entrée du village.



Manifestation organisée par l'association « Mémoires des Monts de Champagne »



L'association « Mémoires des Monts de Champagne » a besoin de volontaires pour l'installation des tentes le dimanche et l'organisation des cérémonies du 17 avril.

Si vous êtes intéressés, contactez le 06.09.31.76.01.

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2017 auront lieu **vendredi 28 avril**, **vendredi 5 mai** et **vendredi 12 mai de 16h30 à 18h00** ; ou sur rendez-vous au 03.26.03.72.76.

Sont concernés les enfants nés en 2014.

Pour les enfants nés en 2015, ils seront accueillis en fonction des places disponibles. Vous pouvez cependant vous rendre dès à présent à la mairie pour le certificat d'inscription : votre enfant sera alors mis sur liste d'attente.

Documents à présenter pour l'inscription :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- Livret de famille ;
- Carnet de santé de l'enfant.

ETAT CIVIL

NAISSANCES – Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents.

-  Sophie Seynabou Françoise COURLEUX, le 09 août 2016
-  Raphaël SAGOT LE LOET, le 07 novembre 2016
-  Louise, Christelle, Natacha, Isabelle FERNANDEZ, le 12 janvier 2017
-  Tom, Michel LEFORT, le 29 janvier 2017
-  Anaïg, Elodie, Kahina HOUZET, le 07 mars 2017
-  Julie LAURENT, le 14 mars 2017

DECES – Avec nos sincères condoléances.

- ❖ Gaston André GAILLET, le 11 octobre 2016

MARIAGES – Avec tous nos vœux de bonheur.

-  Emilie, Dely, Pierrette LECOMTE et Joël, Jules, Henri SAJOT, le 18 juin 2016
-  Fanny BERKESSEL et Nicolas, Claude CAVENNES, le 02 juillet 2016
-  Nathalie, Suzanne, Eugénie GAILLET et Vincent, René, Georges TOURTE, le 23 juillet 2016
-  Mélody, Nathalie, Myriam DOS SANTOS ROCHA et Jérémy, Vital, Albert GAILLARD, le 06 août 2016
-  Christel BELET et Philippe, Claude, Michel DESCARRIER, le 20 août 2016





ASSOCIATION PETANQUE LOISIRS BETHENIVILLE

Calendrier des concours 2017

SAMEDI 01 AVRIL (en doublettes)

SAMEDI 06 MAI (en doublettes)

SAMEDI 17 JUIN (en doublettes)

DIMANCHE 2 JUILLET (en triplettes)

(journée complète avec barbecue le midi)

SAMEDI 09 SEPTEMBRE (en doublettes)

SAMEDI 16 SEPTEMBRE (à la mêlée en doublettes)

réservé aux adhérents

~~~~~

### INSCRIPTIONS

\*par téléphone : 06 83 34 23 92

\*par mail: [i.boucksom@orange.fr](mailto:i.boucksom@orange.fr)

\*lors des concours

**ADHESION : 12 € /AN**

L'adhésion donne droit à :

\*tarif réduit sur les concours (5€ au lieu de 7€)

\*une boisson gratuite (sauf champagne) à chaque concours

\*barbecue du mois de juillet gratuit

**Bétheniville**  
à toutes jambes



Le dimanche 11 septembre 2016, le groupe de 'Bétheniville à toutes jambes' avait organisé une randonnée et une course nature de 6, 9 ou 12 km selon le choix des participants.

Environ 85 participants sont venus fouler les chemins alentours de Bétheniville.

A cette occasion, des ravitaillements étaient proposés aux courageux et le groupe BATJ souhaite remercier particulièrement M. et Mme Pignatelli, propriétaires du Carrefour City d'Epernay pour leur grande générosité qui a permis d'offrir une vraie restauration aux sportifs.

Des mercis également au Comité des fêtes de Bétheniville, à l'Intermarché de Pontfaverger, à la Boulangerie de Bétheniville ainsi qu'à la boulangerie de M. et Mme Claude de Pontfaverger qui ont permis de réaliser des paniers garnis offerts aux dossards gagnants par tirage au sort.



Suite à cet événement, le groupe 'Bétheniville à toutes jambes' a décidé de créer une **association** qui a pour but de promouvoir la pratique des sports nature et d'organiser une randonnée et une course nature qui apparaît déjà au calendrier officiel des courses hors stade.

Cet événement aura lieu le dimanche 21 mai 2017.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous pouvez prendre contact avec :

M. Gouris au 06.82.32.47.36

ou Mme Tourte au 07.86.86.17.65



## agenda

|                                      |                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 17 avril</b>                | « <b>Village Mémoires</b> » : Animations, Interventions d'historiens, expositions, de 10h à 17h. Plus de renseignements sur : <a href="http://www.memoiresdesmontsdechampagne.fr">www.memoiresdesmontsdechampagne.fr</a> |
| <b>Lundi 8 mai</b>                   | RDV place de la mairie                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Samedi 13 mai</b>                 | <b>Déplantation des bulbes.</b> RDV à 8h, place de la mairie, avec un plantoir et un gilet jaune.                                                                                                                        |
| <b>Samedi 20 mai</b>                 | <b>Barbecue</b> organisé par « l'Amicale des Sapeurs-pompiers »                                                                                                                                                          |
| <b>Dimanche 21 mai</b>               | <b>Course Nature</b> (randonnée et course à pied) organisée par l'association « Bétheniville à toutes jambes »                                                                                                           |
| <b>Jeudi 25 mai</b>                  | <b>Plantation des fleurs.</b> RDV à 8h, place de la mairie, avec un plantoir et un gilet jaune.                                                                                                                          |
| <b>Mercredi 31 mai</b>               | <b>Jardin des mots.</b> Ateliers créatifs l'après-midi. Spectacle 'Petites graines et Pois Cassés' de 18h à 19h.                                                                                                         |
| <b>Samedi 17 juin</b>                | <b>Tournoi U7-U9 de l'ASB</b>                                                                                                                                                                                            |
| <b>Dimanche 18 juin</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tournoi U11-U13 de l'ASB</b></li> <li>• <b>Brocante</b> organisée par le Comité des Fêtes, avec exposition de véhicules anciens</li> </ul>                                   |
| <b>Samedi 24 juin</b>                | <b>Après-midi récréative de l'ASB</b>                                                                                                                                                                                    |
| <b>Samedi 1<sup>er</sup> juillet</b> | <b>Kermesse</b> des écoles maternelle et primaire                                                                                                                                                                        |
| <b>Jeudi 13 juillet</b>              | <b>A Pontfaverger</b>                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Vendredi 14 juillet</b>           | <b>Cérémonie</b> RDV place de la mairie à 11h30, départ à 11h45.                                                                                                                                                         |
| <b>Samedi 26 et dimanche 27 août</b> | <b>Fête patronale</b> (Comité des Fêtes)                                                                                                                                                                                 |



## PORTRAIT



### Un Champion à Bétheniville !

Christophe Terroine, 38 ans, est un spécialiste de la distance marathon (voire plus) en roller. Il est médaillé de bronze en Coupe de France de marathon.

Il a commencé la compétition en 2001. Après une pause de six ans de 2006 à 2012, il reprend en catégorie vétérans.

Inscrit au Club Reims Patinage de Vitesse (RPV) en section Short-track à la base, il rejoint la section roller dès son ouverture. Il fait alors partie avec Benoît Dollez des deux sportifs du club engagés sur le circuit national et international.

Pour s'entraîner, il court sur une zone en construction du côté de Witry-les-Reims ou sur la voie verte de Charleville à Givet (environ 80 km aller !!)

En 2016, il a participé à la Coupe de France de marathon qui comporte 6 étapes de mi-mai à début octobre partout en France :

- 1<sup>ère</sup> étape à Vannes.
- 2<sup>ème</sup> étape à Rennes.
- 3<sup>ème</sup> étape à Dijon, cette course est d'ailleurs le support pour les championnats d'Europe Master. Christophe est arrivé 8<sup>ème</sup> de sa catégorie et 5<sup>ème</sup> Français.
- 4<sup>ème</sup> étape à Motz Ceyssel, une étape longue de 103 km au cours de laquelle il s'est classé à la 2<sup>ème</sup> place.
- 5<sup>ème</sup> étape à Lyon, début octobre.
- Et enfin 6<sup>ème</sup> et dernière étape à La Faute s/ Mer, le 2 octobre. Il se classe 6<sup>ème</sup> sur cette épreuve qui compte pour le championnat de France.

A l'issue de ces épreuves, notre champion termine 3<sup>ème</sup> au classement général. Il souhaitait rentrer dans le top 10. Son objectif est atteint tout comme Benoît Dollez qui se classe 6<sup>ème</sup>.

Au cours des championnats régionaux en mai, qui ont eu lieu en région parisienne étant donné qu'il n'y a pas d'équipement en Champagne-Ardenne, Christophe est arrivé 1<sup>er</sup> lors du 1000 m et du 5000 m.

Il est également un habitué des 24h du Mans en roller (une dizaine de participations en équipe de dix patineurs, une fois en duo avec Benoît, une fois en solitaire et une 2<sup>ème</sup> fois en solo pour accompagner Benoît dans sa course).

Pendant l'hiver, il poursuit l'entraînement en faisant du short-track (patinage de vitesse sur courte piste) ou du roller si les conditions météorologiques le permettent.

Christophe et Benoît sont suivis par un coach, diplômé d'état en roller de vitesse (Anne Romary de Nancy).

Ses objectifs pour cette année 2017 sont de se faire remarquer sur les championnats, de montrer son niveau mais aussi de redécouvrir les patineurs perdus de vue quelques années auparavant.

Nous tenions donc à mettre ce champion à l'honneur, le féliciter et lui souhaiter la réussite dans ses futurs objectifs :

- réussir les 3 courses sélectives afin de pouvoir intégrer l'Equipe de France Master ;
- faire aussi bien, voire mieux sur la prochaine Coupe de France ;
- et participer au Marathon de Berlin en septembre (il s'agit du plus important marathon de roller du monde, le record du monde y a été établi en 56 minutes).

Lors de la rédaction de ce VAB, nous apprenons que Christophe a déposé son dossier pour entrer en équipe de France. Réponse dans une semaine !! Si la réponse est positive, il participera au championnat du monde à Aquila en Italie le 28 mai.

Nous croisons les doigts pour vous,  
Bonne chance et bon courage Christophe !





## RETOUR EN IMAGES

### Sortie au salon du livre de Troyes le 14 octobre

Les élèves de l'école primaire ont pu visiter le salon du livre, participer à des ateliers ou encore rencontrer des auteurs de littérature de jeunesse comme Sébastien Pérez, Taï-Marc Le Thanh ou Sara.



### La grande lessive de l'école primaire : expo en plein air



**Les élèves de CMI/CM2 chantent la Marseillaise lors de la cérémonie du**



Les membres de l'association "Bétheniville à toutes jambes" ont accompagné le père Noël dans les rues de notre village dimanche 18/12. Ils ont distribué des bonbons aux enfants qu'ils ont rencontrés.

## Une classe de CM1/CM2 en conférence interactive avec Thomas Pesquet !

Pendant 40 minutes le 20 mars, les élèves de CM1/CM2 de Mme Lemaire, ont vu et écouté Thomas Pesquet lors d'une conférence interactive sur le thème de l'eau. Plus de 10 000 classes en France et dans le monde y étaient inscrites et ont envoyé leurs questions à Thomas. Celui-ci a répondu à une dizaine d'entre elles, notamment :

- Comment l'eau se comporte-t-elle dans l'espace ?
- Comment vous lavez-vous ?
- Comment fonctionne le recyclage de l'eau à bord de la navette ?
- Quelles sont les expériences menées à bord qui peuvent apporter de solutions au manque d'eau potable dans le monde ?....



## Diaporama sur Bétheniville

Dans le cadre d'un projet, les élèves de CM1/CM2 de Mme Pierret ont conçu un diaporama sur Bétheniville. Ils sont allés pour cela à la rencontre de certains habitants : maire, secrétaire de mairie, commerçants, artisans... Celui-ci sera mis en ligne sur le futur site de la commune. Vous pourrez ainsi observer le travail fourni par ces élèves.

### Les enquêtes de BTV man

BTV man vous aide à découvrir les Béthenivillois

